



AS (24) RP 3 F
Original : anglais

RAPPORT

DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE, DES DROITS DE L'HOMME ET DES QUESTIONS HUMANITAIRES

*Le rôle de l'OSCE dans l'actuelle architecture de la sécurité :
une perspective parlementaire*

RAPPORTEUR
Malik Ben Achour
Belgique

BUCAREST, 29 JUIN – 3 JUILLET 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE, DES DROITS DE L'HOMME ET DES QUESTIONS HUMANITAIRES

Rapporteur : Malik Ben Achour (Belgique)

Depuis la signature historique de l'Acte final d'Helsinki en 1975, notre organisation a élaboré un vaste ensemble de normes et de règles fondées sur une approche globale de la sécurité qui repose sur la conviction que le respect des droits de l'homme et de l'état de droit est essentiel à une stabilité durable dans la région de l'OSCE. Tous les États participants de l'OSCE ont reconnu que seules les démocraties fondées sur une gouvernance réactive et responsable, l'état de droit, les droits de l'homme, la participation civique et les transferts pacifiques du pouvoir au moyen de processus électoraux sains rendent leurs sociétés plus sûres et plus prospères. Pourtant, non seulement notre région continue de faire face à de graves atteintes aux droits de l'homme, mais nous observons de plus en plus, dans de nombreux pays, une régression de ces droits et des institutions démocratiques et ces tendances profondément troublantes ont des répercussions évidentes.

Les libertés d'expression, de réunion et de presse sont restreintes et les voix dissidentes sont réduites au silence, font l'objet de menaces et de violences et risquent un emprisonnement injustifié, voire la mort.

La discrimination persiste dans ses diverses manifestations, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique et sociale, la religion et les convictions, les opinions politiques, l'appartenance à une minorité nationale ou l'orientation sexuelle, empêchant de nombreuses personnes de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie de nos sociétés et perpétuant la marginalisation, notamment celle des groupes vulnérables.

La gouvernance est progressivement exploitée par des forces autoritaires et des groupes extrémistes et la perte de confiance dans les structures démocratiques alimente les tensions et accroît l'instabilité dans les pays de l'OSCE.

Les conflits militaires en cours, ainsi que le ciblage et le meurtre délibérés de civils, les détentions illégales, les enlèvements, les déportations massives et les violences sexuelles, qui constituent des violations flagrantes du droit humanitaire international, sont perpétrés par des États participants de l'OSCE et sur le territoire d'États participants de l'OSCE.

Alors que les pays de la région ont fait preuve d'une immense compassion en accueillant généreusement les réfugiés de l'Ukraine voisine, les déplacements causés par le conflit, la guerre ou l'absence de perspectives d'avenir continuent d'exposer les réfugiés, qui manquent toujours d'itinéraires sûrs et légaux, à des mauvais traitements, à des violences et à des refoulements illicites dans

l'ensemble de la région de l'OSCE, ce qui entraîne des pertes en vies humaines et une multiplication des drames humanitaires dans notre région.

Ce ne sont là que quelques-uns des immenses défis que notre région doit relever dans le domaine des droits de l'homme. Face à de telles dérives, il est primordial que nous abordions ces questions avec une ardeur et une détermination renouvelées à défendre les principes fondateurs de notre organisation. En tant que représentants d'un milliard de citoyens, pour un grand nombre desquels les droits de l'homme restent des aspirations lointaines, nous devons nous rassembler et exercer une influence collective afin de lutter contre les violations des droits de l'homme, de prôner la justice et de demander des comptes aux dirigeants, aux gouvernements et aux organismes internationaux.

I. Les populations touchées par des conflits armés

Depuis février 2022, l'OSCE opère dans une réalité différente. L'invasion massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie a bouleversé les normes établies du droit humanitaire international et continue d'imposer des coûts humains effroyables en infligeant des souffrances inimaginables à des millions de personnes. Les difficultés exceptionnelles soulevées par le conflit doivent nous obliger à redoubler d'efforts et à placer la crise humanitaire aiguë au premier plan de nos discussions.

La Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, mise en place par l'ONU, a recensé 30 457 victimes civiles depuis le 24 février 2022, dont 10 582 morts et 19 875 blessés, mais les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés.¹ Les conclusions les plus récentes de la commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine établie par l'ONU confirment que les autorités russes continuent de perpétrer toute une série de crimes de guerre et de violations des droits de l'homme en Ukraine, notamment des homicides volontaires, des attaques délibérées contre des civils et des infrastructures civiles, des détentions illégales, des actes de torture, des viols et d'autres violences sexuelles, ainsi que des transferts illicites et des déportations d'enfants.

De nouvelles preuves renforcent les conclusions précédentes selon lesquelles le recours à la torture par les autorités russes en Ukraine et dans la Fédération de Russie est répandu et systématique. Les récits de civils ukrainiens détenus illégalement et soumis à des mauvais traitements confirment les violations flagrantes des droits de l'homme. En outre, les prisonniers de guerre sont détenus par les Russes dans des conditions inhumaines et subissent des privations de nourriture, des sévices psychologiques, des coups, des mutilations et des violences sexuelles, ce qui constitue un grave manquement aux règles de protection applicables aux combattants en vertu du droit humanitaire international.

¹ [https://ukraine.un.org/en/253322-civilian-deaths-ukraine-war-top-10000-un-says#:~:text=At%20least%2010%2C000%20civilians%2C%20including,Ukraine%20\(HRMMU\)%20said%20today.](https://ukraine.un.org/en/253322-civilian-deaths-ukraine-war-top-10000-un-says#:~:text=At%20least%2010%2C000%20civilians%2C%20including,Ukraine%20(HRMMU)%20said%20today.)

Les populations déplacées et marginalisées, en particulier les femmes et les enfants, payent un tribut disproportionné à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les cas de violence sexiste et de violence ciblant les enfants sont particulièrement notables.

Près de 20 000 enfants ukrainiens auraient été expulsés de force d'Ukraine par les autorités russes. Sous différents prétextes, tels que la sécurité, la protection de l'enfance ou le traitement médical, les enfants sont séparés de leur famille et emmenés dans des orphelinats, des familles d'accueil ou des camps de « loisirs ». La Fédération de Russie tente ainsi de modifier de façon permanente la composition démographique de l'Ukraine et d'effacer la culture ukrainienne. Ces actions constituent clairement des crimes contre l'humanité.

Le HCR a enregistré près de six millions de réfugiés ukrainiens en Europe et environ 500 000 autres en dehors de l'Europe, dont 90 % sont des femmes et des enfants. La majorité de ces réfugiés patientent dans les pays voisins, notamment en Pologne et au Moldova, dans l'espoir de retourner un jour dans leur pays. Même si le nombre de réfugiés en quête de protection ne devrait pas beaucoup augmenter, les pays qui accueillent les réfugiés ukrainiens ne disposent pas de ressources humaines et financières suffisantes pour intégrer pleinement ces réfugiés dans les systèmes nationaux.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) note que depuis l'invasion de l'Ukraine, plus de 7,1 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Alors que la situation se prolonge, notamment dans l'est et le sud de l'Ukraine, où les bombardements et les attaques ciblées sur les infrastructures font tragiquement partie de la vie quotidienne, les personnes déplacées à l'intérieur du pays n'ont toujours pas accès aux biens et services dont elles ont le plus besoin, notamment les services de santé, la nourriture, les abris, les articles d'hygiène et le soutien psychologique.

La situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouve l'Ukraine et les violations flagrantes des droits de l'homme exigent non seulement notre condamnation, mais aussi notre action. La Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires n'a cessé d'évoquer la situation en Ukraine dans ses résolutions et ses déclarations et il est impératif que nous restions conscients de la crise humanitaire la plus grave qu'ait connue la région de l'OSCE depuis la création de notre organisation. Nous sommes dans une position sans équivalent pour faire entendre notre voix sur la scène régionale afin que le discours politique et les réponses internationales soient le reflet d'un soutien diplomatique, économique et humanitaire en faveur de l'Ukraine. À l'avenir, il est essentiel que nous tirions parti de notre influence parlementaire pour renforcer les mécanismes d'établissement des responsabilités, que ce soit par des voies judiciaires nationales, régionales ou internationales, afin que les auteurs des crimes commis en Ukraine soient traduits en justice, car des atrocités aussi abominables ne sauraient rester impunies. À cet égard, l'Équipe du soutien parlementaire à l'Ukraine, mise en place par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE,

joue un rôle essentiel pour ce qui est de dénoncer les violations des droits de l'homme commises en Ukraine. Nous devons également continuer à renforcer notre collaboration avec les organes exécutifs de l'OSCE et les institutions et partenaires extérieurs concernés afin de soutenir la résilience de l'Ukraine et les efforts de redressement du pays.

Bien que le conflit entre Israël et le Hamas ne relève pas de la région de l'OSCE, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les conséquences indicibles de cette guerre sur les civils et sur la crise humanitaire sans précédent qui sévit à Gaza et qui s'aggrave de jour en jour. Les attentats terroristes commis par le Hamas le 7 octobre 2023 ont coûté la vie à 1 200 personnes ; plus de 250 personnes ont été prises en otage (dont un grand nombre sont toujours en captivité) et auraient été exposées dans la bande de Gaza à des violences sexuelles et à d'autres traitements dégradants et inhumains. Le bilan de la guerre d'Israël contre Gaza est dévastateur pour le peuple palestinien. Les bombardements et les opérations militaires de grande envergure menées par Israël ont fait un nombre effroyable de victimes : 34 000 morts, dont près de 14 000 enfants, plus de 70 000 blessés et le déplacement forcé de plus de 1,7 million de personnes, soit 75 % de la population de Gaza. Les enfants subissent de manière disproportionnée les conséquences de la guerre et un tel nombre d'enfants tués ou qui succombent à des blessures, à la faim et à la maladie est sans précédent.² La destruction généralisée des infrastructures civiles de Gaza, y compris des bâtiments résidentiels et en particulier des établissements médicaux, et l'effondrement du système de santé qui en a résulté ont encore exacerbé la crise et porté à des niveaux catastrophiques une insécurité alimentaire aiguë qui touche 2,2 millions de personnes.

Même si la Commission générale des affaires politiques et de la sécurité est mieux placée pour traiter les menaces potentielles pour la sécurité et les retombées éventuelles de la guerre, nous ne saurions ménager nos efforts pour plaider vigoureusement en faveur de la mise en œuvre de la résolution 2728 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui exige un cessez-le-feu immédiat et demande la libération inconditionnelle de tous les otages ainsi que l'accès sans entrave de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza. En outre, dans son arrêt préliminaire du 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice a énoncé des mesures conservatoires et demandé notamment à Israël de prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les actes génocidaires et de prendre sans délai des mesures effectives pour permettre la fourniture d'une aide humanitaire aux civils de Gaza. Cela devrait également guider et éclairer nos discussions et notre action en réponse à des mois de violences et de destructions incessantes. Ce n'est que par un engagement concerté et sincère en faveur d'un processus politique fondé sur le droit international, qui doit comprendre des mécanismes d'établissement des responsabilités et d'accès à la justice, ainsi que des mesures globales de gestion de la crise humanitaire, des retombées socio-économiques et des besoins de reconstruction, que la région pourra s'acheminer vers la stabilité et la sécurité.

² <https://www.savethechildren.net/what-we-do/emergencies/israel-gaza-war>

II. Le sort des réfugiés, des personnes déplacées de force et des migrants

Le sort des personnes qui ont dû fuir ou ont été déplacées, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières de leur État, ainsi que celui des personnes qui ne sont reconnues comme appartenant à aucun État, demeure une préoccupation urgente dans toute la région de l'OSCE. Les conflits armés, les persécutions, la pauvreté, les catastrophes environnementales et les effets du changement climatique obligent aujourd'hui des millions de personnes à partir à la recherche d'un refuge. À cet égard, assurer la sûreté, le respect des droits et la sécurité des réfugiés et des migrants présente de nombreuses difficultés, qui sont souvent aggravées par les capacités limitées des pays d'accueil. C'est pourquoi nous devons renforcer notre action pour faire respecter les droits de l'homme, y compris le droit de demander l'asile, pour promouvoir la stabilité et pour atténuer les crises humanitaires.

Rien qu'en Europe, la population déplacée de force devrait augmenter de 2 % en 2024, ce qui représente près de 25 millions de personnes, la guerre en Ukraine faisant payer un lourd tribut à six millions de réfugiés dans toute la région. Les pays qui ont accueilli la grande majorité des réfugiés ukrainiens, notamment la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Roumanie, la Slovaquie et la République de Moldova, ont fait preuve d'une grande solidarité et d'une grande résilience. Cependant, l'ampleur de cet afflux de population met à rude épreuve les ressources et les infrastructures de ces pays d'accueil, en particulier de ceux qui disposent de capacités et de ressources limitées pour faciliter l'intégration complète des réfugiés ukrainiens dans les systèmes nationaux.

En 2023, un nombre record de 270 000 arrivées irrégulières a été enregistré sur les différentes routes méditerranéennes, ce qui représente le chiffre le plus élevé depuis la crise migratoire de 2015-2016. L'itinéraire de la Méditerranée centrale se démarque particulièrement, avec une augmentation de 50 % des traversées par rapport à l'année précédente, alors qu'il reste pour les migrants l'itinéraire le plus meurtrier au monde avec au moins 3 105 morts et disparus enregistrés l'année dernière. En outre, en empruntant des voies irrégulières, les réfugiés qui tentent de traverser la Méditerranée, en particulier les femmes et les enfants non accompagnés, sont exposés à des risques considérables de violence, d'exploitation et de trafic d'êtres humains ; d'autre part, les pays situés le long des routes méditerranéennes rencontrent des difficultés importantes liées à l'afflux massif de migrants ainsi qu'à des problèmes de sécurité tels que l'infiltration potentielle d'éléments terroristes ou de réseaux criminels au sein des mouvements migratoires mixtes.

À la suite de la reprise des hostilités en septembre 2023 dans la région azerbaïdjanaise du Karabakh, plus de 100 000 Arméniens de souche ont fui vers la République d'Arménie, la moitié des réfugiés étant des personnes âgées et des enfants. L'afflux de réfugiés représente près de trois pour cent de la population totale de la République d'Arménie, ce qui souligne l'ampleur du problème auquel le

pays doit faire face. En plus de répondre aux besoins humanitaires de base, il est nécessaire de satisfaire les besoins à long terme des réfugiés de la région du Karabakh, y compris l'accès à l'éducation, à l'emploi et au soutien psychologique.

Ces cas nous rappellent abruptement que nous devons redoubler d'efforts pour agir en faveur des réfugiés, des migrants et des autres personnes vulnérables qui se déplacent et ont besoin de protection. Notre objectif doit être d'assurer un traitement digne à ceux qui traversent les frontières, ainsi qu'à ceux qui sont déplacés dans leur propre pays, et de faire respecter les droits humains de ces personnes, conformément aux obligations internationales, aux engagements de l'OSCE et aux autres normes internationales. Plus précisément, il est impératif que nous portions toute notre attention sur la mise en place de voies sûres et légales permettant de demander l'asile et sur l'établissement de parcours migratoires légaux reposant plus largement sur des systèmes légitimes d'entrée et de réinstallation en Europe des personnes en quête de sécurité et de protection, afin d'éviter que ces personnes n'entreprennent des voyages dangereux.

La Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires continuera de travailler en étroite collaboration avec la Commission ad hoc sur les migrations et étudiera les possibilités de rapprochement avec les opérations de terrain et les institutions de l'OSCE, telles que le BIDDH et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, compte tenu de l'expertise de ces organes, de leur contribution essentielle au traitement des questions liées à la migration et de leur rôle reconnu dans la surveillance du respect des droits de l'homme. En outre, nous devons tirer parti du large rayonnement géographique de notre organisation et de la diversité de ses membres, compte tenu également de ses partenaires de coopération méditerranéens et asiatiques, que nous considérons comme indispensables pour relever ces défis majeurs.

III. Les libertés fondamentales dans la région de l'OSCE

Les libertés d'association, de réunion et d'expression, y compris une presse libre et indépendante, sont indispensables à la démocratie et à la sécurité, car elles favorisent la participation à la vie démocratique, protègent les intérêts publics, permettent l'accès à l'information et garantissent la responsabilité des pouvoirs publics. Néanmoins, des tendances inquiétantes observées parmi les États participants de l'OSCE indiquent un rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile et aux médias indépendants. Les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les voix dissidentes font l'objet de menaces croissantes, y compris le harcèlement, les agressions physiques, les pressions juridiques, la surveillance ciblée, la détention arbitraire et la violence meurtrière.

Nous devons reconnaître que les libertés fondamentales ne peuvent se concevoir que dans le contexte politique et social et que dans ce contexte, les restrictions des libertés civiles et politiques sont intimement liées aux détenteurs du pouvoir. Pour évaluer l'ampleur des violations dont nous sommes actuellement témoins, il est essentiel de saisir les conséquences plus larges de ces violations sur la

société. Le retour de la guerre en Europe, illustré par le conflit en Ukraine, a infligé d'immenses souffrances et constitue une menace pour les normes établies. Parallèlement, le déclin mondial de la démocratie, associé à la montée de l'autoritarisme et à la répression sévère de la société civile et des médias, est le reflet d'une nouvelle réalité alarmante.

Dans la Fédération de Russie et au Bélarus, l'étouffement des médias libres et indépendants persiste, ce qui s'est traduit dans ces deux pays par un contrôle gouvernemental quasi absolu sur les médias et les espaces d'information, de nombreux médias ayant été contraints de cesser totalement leurs activités. En outre, les autorités continuent de harceler, d'intimider et de poursuivre les défenseurs des droits de l'homme et de faire taire par la force les groupes de défense des droits de l'homme. Le droit de réunion n'existe toujours pas et les groupes d'opposition et les manifestants anti-guerre font l'objet d'une intense répression policière, avec des centaines d'arrestations et, pour nombre de ces groupes et individus, des procès à huis clos et des sanctions juridiques sévères.

La criminalisation des manifestations pacifiques de solidarité avec le peuple palestinien et de soutien à un cessez-le-feu à Gaza dans un certain nombre d'États participants de l'OSCE a été profondément troublante et a soulevé de graves préoccupations au sujet des libertés d'expression et de réunion. La répression de la dissidence par des mesures juridiques ne porte pas seulement atteinte aux principes démocratiques d'expression et de réunion, mais empêche également les citoyens d'exprimer leur soutien à des causes humanitaires et entrave les efforts visant à favoriser le dialogue et la compréhension dans le traitement de questions géopolitiques complexes.

Il est également important de reconnaître que les restrictions des libertés politiques et civiles ne sont pas limitées à quelques États participants de l'OSCE. En ce qui concerne la liberté d'expression, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a mis en lumière des cas de journalistes et de travailleurs des médias emprisonnés, arrêtés arbitrairement ou détenus dans toute la région de l'OSCE. Des préoccupations concernant les médias indépendants soumis à des pressions croissantes, y compris des fermetures forcées et des interdictions de diffusion de commentaires critiques, ont été soulevées à de nombreuses reprises. En outre, nous observons que les intérêts de sécurité nationale sont de plus en plus instrumentalisés afin de restreindre les libertés politiques et civiles et bien que les États jouissent du droit d'assurer la sécurité, les mesures ayant une incidence négative sur la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et la liberté des médias, telles que l'introduction d'une loi sur les *agents étrangers* dans plusieurs pays de l'OSCE, sont particulièrement inquiétantes.

En outre, nous devons continuer à surveiller la concentration des médias, et notamment son influence sur l'opinion publique, ainsi que la tendance d'un petit nombre d'entités à contrôler une part importante des organes d'information. La possibilité ainsi accrue de faire preuve de partialité, de décider des questions à traiter et d'orienter le discours public peut conduire à un rétrécissement du débat

public, à l'étouffement des voix dissidentes, à la propagation d'informations erronées et à la propagande.

Les plateformes de médias sociaux, avec leur portée extrêmement vaste, peuvent rapidement devenir des terrains propices à la radicalisation des personnes dans leurs convictions politiques et créer un environnement favorable à l'extrémisme. La prolifération incontrôlée d'informations fausses ou dépourvues de fondement manipule souvent la perception des utilisateurs, qui sont exposés à un contenu de plus en plus polarisé et adapté à leurs préjugés et qui deviennent sensibles aux idéologies radicales. Les conséquences que nous observons sont profondes, car la diffusion incontrôlée d'opinions extrémistes non seulement sape notre discours démocratique, mais alimente de plus en plus les divisions au sein de la société et fait peser de lourdes menaces sur la stabilité de notre région.

Compte tenu des progrès des technologies numériques, nous devons rester prudents face aux nombreux obstacles qui, dans la sphère numérique, menacent d'éroder la liberté des médias et la diversité des voix. En particulier, la prolifération de l'intelligence artificielle représente un danger important d'atteinte à la liberté des médias et de propagation de fausses nouvelles. À mesure qu'elles progressent, les technologies fondées sur l'intelligence artificielle peuvent être de plus en plus utilisées pour manipuler l'information, fabriquer des récits et diffuser de fausses informations à une échelle et à une vitesse sans précédent en exploitant les vulnérabilités des plateformes en ligne et en amplifiant des discours mensongers qui sèment la confusion et suscitent la méfiance à l'égard des médias. Si nous n'y prenons pas garde, ces évolutions porteront atteinte aux principes fondamentaux de la liberté des médias et réduiront la capacité qu'ont les citoyens, dans les sociétés démocratiques, d'accéder à des informations exactes et de prendre des décisions en connaissance de cause. Pourtant, l'intelligence artificielle peut être un outil efficace pour protéger les droits de l'homme et lutter contre des crimes tels que la traite des êtres humains, étant donné sa capacité de traiter rapidement de grandes quantités de données, ce qui permet aux forces de police d'optimiser leur travail d'enquête.

Lorsque nous abordons en soi la question des libertés fondamentales, nous devons insister sur le fait que ces libertés doivent être universellement exercées, sans discrimination fondée sur le genre, la race, le sexe, l'orientation sexuelle ou les convictions, car elles constituent le fondement de sociétés justes et équitables. Trop souvent, des personnes se voient refuser ces droits pour des raisons arbitraires, ce qui non seulement perpétue les injustices systémiques, mais étouffe également le potentiel et le progrès humains. Dans la région de l'OSCE, d'importants segments de la population se heurtent encore à des obstacles qui empêchent ces personnes de participer pleinement à la vie de la société en raison d'une inégalité d'accès aux droits. Les lois discriminatoires, les normes sociales et les disparités économiques continuent de marginaliser les groupes minoritaires, les empêchant d'exercer leurs droits et de contribuer pleinement à la vie collective. L'égalité véritable exige de nous que nous démantelions ces barrières et que nous reconnaissons la valeur et la dignité inhérentes à chaque individu,

indépendamment de son identité ou de ses antécédents, afin que nos sociétés prospèrent sur la base des principes d'inclusion, de justice et de respect des droits de l'homme.

IV. La sauvegarde et le renforcement de la dimension humaine de l'OSCE

Pour renforcer la sécurité de la population dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE, il est essentiel de promouvoir et de sauvegarder les droits de l'homme et les principes démocratiques afin d'assurer l'application du principe de responsabilité. L'érosion progressive des institutions démocratiques et l'affaiblissement de l'état de droit dont nous sommes témoins à des degrés divers au sein des États participants de l'OSCE exigent notre vigilance et notre action, compte tenu des graves dangers que ces tendances profondément troublantes font peser sur le tissu de nos sociétés. Ces évolutions continuent d'ouvrir la voie à l'autoritarisme à mesure que les mécanismes de responsabilisation s'effondrent, laissant ainsi la place à la corruption, à l'abus de pouvoir et à l'étouffement de la dissidence, le risque de violation des libertés et des droits fondamentaux ne cessant de croître. Les institutions démocratiques constituent le fondement des sociétés libres et justes et sont indispensables à la protection rigoureuse des droits de l'homme.

Par conséquent, il est impératif que nous restions cohérents lorsque nous abordons la question des violations des droits de l'homme et que nous plaidons en faveur de la protection de ces droits ; ce n'est qu'en maintenant des principes et des normes inébranlables en toutes circonstances que nous pourrions faire preuve d'intégrité, de crédibilité et d'un véritable engagement en faveur des droits de l'homme. Compte tenu du recul démocratique observé depuis des années dans l'espace de l'OSCE, du détournement systématique de la règle du consensus et de la rétention politisée des ressources financières qui continuent d'entraver le travail crucial des opérations sur le terrain et des institutions de l'OSCE, notre plaidoyer vigilant en faveur de la protection des droits de l'homme peut envoyer un message fort aux gouvernements des États participants de l'OSCE. En raison de l'impasse diplomatique résultant notamment de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et des retards dans l'adoption du budget de l'Organisation, l'OSCE traverse une crise existentielle qui ne peut être surmontée que par la recherche de solutions durables et par un renforcement de l'engagement à haut niveau, que nous devons soutenir par tous les moyens possibles. Notre ferme détermination n'est pas seulement vitale pour surmonter la crise existentielle de l'OSCE mais est aussi essentielle, et c'est encore plus important, pour servir les populations de la région de l'OSCE qui subissent directement les répercussions des graves menaces pesant sur les droits de l'homme et qui supportent quotidiennement les conséquences désastreuses de ces menaces. Les droits de l'homme sont des droits inaliénables et ce n'est qu'en faisant preuve d'un attachement inébranlable aux valeurs que nous défendons, avec constance et sans exception, que nous pourrions sauvegarder la dignité et les libertés qui sont inhérentes à plus d'un milliard de citoyens vivant dans notre région et au-delà.